

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : 10 juillet 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 du mois de juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Adrien DEBEVER, 1^{er} adjoint.

Présents : 23 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et M. Neil PIOTON Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Alexia BACQUEY qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
M. Jean-Yves MAS a donné procuration à Mme Lydia LESCOUBE
Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Absent et non représenté : 1 M. Laurent PEYRONDET

M. Cyrille RENELEAU est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-15b-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020

N° DL16072020-15b : Budget Camping – Exercice 2019 – Compte administratif

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable ;

VU le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2019 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 8 juillet 2020 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Comptes administratifs 2019 Camping				
--	--	--	--	--

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Résultat ou solde reporté	56 725,09			11 225,10
Réalisé 2019	395 201,16	294 195,34	90 631,65	83 799,41
Total	451 926,25	294 195,34	90 631,65	95 024,51
Solde d'exécution budgétaire	157 730,91		- 4 392,86	
Restes à réaliser				8 670,00
Solde d'exécution budgétaire après RAR	157 730,91		- 13 062,86	
Solde cumulé	144 668,05			

ARTICLE 2

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARTICLE 3

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-15b-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020

ARTICLE 4

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée.

POUR : 22 M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Neil PIOTON.

ABSENTION : 4 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE LACAUVILLE' in the 'Grand Est' region. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Peyrondet'. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp's border.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-15b-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20200721-
DL16072020-15b-BF
Date de réception préfecture :
21/07/2020